



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et
exécutoire le : 3/07/2023

23 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe eau potable

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier unique 2022;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Eau potable soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser d'investissement de 2022 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Eau potable de la

Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 993 523,13
Total des recettes réelles			2 993 523,13
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-35 700,00
Total des recettes d'ordre			-35 700,00
Total des recettes de fonctionnement			2 957 823,13
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	611	Sous-traitance générale	15 000,00
011	617	Etudes et recherches	68 000,00
Total dépenses réelles			83 000,00
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-52 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	2 926 823,13
Total dépenses d'ordre			2 874 823,13
Total des dépenses de fonctionnement			2 957 823,13

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 527,07
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 665,07
Total des recettes réelles			106 192,14
040	28135	Amortissements des immobilisations	-8 000,00
040	28153	Amortissements des immobilisations	10 000,00
040	28156	Amortissements des immobilisations	-7 000,00
040	28173	Amortissements des immobilisations	-27 000,00
040	28174	Amortissements des immobilisations	-10 000,00
040	28175	Amortissements des immobilisations	-10 000,00

041	2031	Frais d'études	25 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 926 823,13
Total des recettes d'ordre			2 899 823,13
Total des recettes d'investissement			3 006 015,27
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Reports 2022	106 192,14
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	350 000,00
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	2 560 523,13
Total des dépenses réelles			3 016 715,27
040	139118	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-4 000,00
040	13913	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-31 200,00
040	13914	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-500,00
041	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	25 000,00
Total des dépenses d'ordre			-10 700,00
Total des dépenses d'investissement			3 006 015,27

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Eau potable.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)).

Le Président,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
M. Fabien BISTON

M. Christian BARON